



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-22269>

Département(s) de publication : **95**

Annonce n° **25-22269**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Acquisition de mobilier scolaire et collectif, de matériels destinés aux espaces d'activités et structures de motricité pour les écoles, les centres de loisirs; les crèches et les centres sociaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Description : Acquisition de mobilier scolaire et collectif, de matériels destinés aux espaces d'activités et structures de motricité pour les écoles, les centres de loisirs; les crèches et les centres sociaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency.

Identifiant de la procédure : 9f292a3c-a824-48c4-84c9-905c6a737ab4

Avis précédent : 0b131173-e49e-43c3-be1f-f2434e04461e-01

Identifiant interne : AOO - MOBILIER SCOLAIRE

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 39160000 Mobilier scolaire

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39150000 Mobilier et équipements divers

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39162100 Matériel pédagogique

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39710000 Appareils ménagers électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv): 39000000 Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Acquisition de mobilier scolaire et collectif, de matériels destinés aux espaces d'activités et structures de motricité pour les écoles, les centres de loisirs, les crèches et les centres sociaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency. LOT 1: Acquisition de mobilier scolaire

Description : LOT 1: Acquisition de mobilier scolaire

Identifiant interne : LOT 1: Acquisition de mobilier scolaire

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39160000 Mobilier scolaire

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : prix des prestations

Description : prix des prestations

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique de l'offre

Description : Valeur technique de l'offre

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :**Type :** Qualité**Nom :** Délais de livraison**Description :** Délais de livraison

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Tout recours gracieux peut être adressé, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (Cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise : - Un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L.551-1 Cja) ; - Un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R421-1 Cja) ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R.421-1 Cja) ; - Un recours de plein contentieux contre une décision de rejet d'une demande préalable et, en cas de décision expresse de rejet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision (art. R421-3 Cja). Des délais supplémentaires de distance s'ajoutent au délai de deux mois dans les cas prévus à l'article R421-7 CJA. - Pour les concurrents évincés et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 291545, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation. - Pour les tiers susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 358994, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne. - Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel " Légifrance - le service public de la diffusion du droit " : <http://www.legifrance.gouv.fr>

5.1.15 Techniques**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen**Organisation chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE**Organisation qui signe le marché :** COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY**5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0002

Titre : Acquisition de mobilier scolaire et collectif, de matériels destinés aux espaces d'activités et structures de motricité pour les écoles, les centres de loisirs, les crèches et les centres sociaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency. LOT 2: Acquisition de matériel destiné aux espaces d'activités et structure de motricité

Description : LOT 2: Acquisition de matériel destiné aux espaces d'activités et structure de motricité

Identifiant interne : LOT 2: Acquisition de matériel destiné aux espaces d'activités et structure de motricité

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv): 39150000 Mobilier et équipements divers

Nomenclature supplémentaire (cpv): 39162100 Matériel pédagogique

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique de l'offre

Description : Valeur technique de l'offre

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Délais de livraison

Description : Délais de livraison

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Tout recours gracieux peut être adressé, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (Cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise : - Un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L.551-1 Cja) ; - Un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R421-1 Cja) ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R.421-1 Cja) ; - Un recours de plein contentieux contre une décision de rejet d'une demande préalable et, en cas de décision expresse de rejet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision (art. R421-3 Cja). Des délais supplémentaires de distance s'ajoutent au délai de deux mois dans les cas prévus à l'article R421-7 CJA. - Pour les concurrents évincés et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 291545, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation. - Pour les tiers susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 358994, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne. - Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel " Légifrance - le service public de la diffusion du droit " : <http://www.legifrance.gouv.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

Organisation qui signe le marché : COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Acquisition de mobilier scolaire et collectif, de matériels destinés aux espaces d'activités et structures de motricité pour les écoles, les centres de loisirs, les crèches et les centres sociaux de la ville de Soisy-sous-Montmorency. LOT 3: Acquisition de matériels électriques (fours, réfrigérateurs, téléphone...)

Description : LOT 3: Acquisition de matériels électriques (fours, réfrigérateurs, téléphone...)

Identifiant interne : LOT 3: Acquisition de matériels électriques (fours, réfrigérateurs, téléphone...)

5.1.1 Objet

Nature du marché : Fournitures

Nomenclature principale (cpv) : 39710000 Appareils ménagers électriques

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 39000000 Meubles (y compris les meubles de bureau), aménagements, appareils électroménagers (à l'exclusion de l'éclairage) et produits de nettoyage

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Prix des prestations

Description : Prix des prestations

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 35

Critère :

Type : Qualité

Nom : Valeur technique de l'offre

Description : Valeur technique de l'offre

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Délais de livraison

Description : Délais de livraison

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 5

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Tout recours gracieux peut être adressé, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification d'une décision. Dans les conditions fixées par le code de justice administrative français (Cja), peuvent être formés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise : - Un référé précontractuel depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (art. L.551-1 Cja) ; - Un recours en excès de pouvoir formé contre une décision, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée (art. R.421-1 Cja) ou à partir d'une décision implicite de rejet (art. R.421-1 Cja) ; - Un recours de plein contentieux

contre une décision de rejet d'une demande préalable et, en cas de décision expresse de rejet, dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de cette décision (art. R421-3 Cja). Des délais supplémentaires de distance s'ajoutent au délai de deux mois dans les cas prévus à l'article R421-7 CJA. - Pour les concurrents évincés et après la signature du contrat, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 291545, 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux Signalisation. - Pour les tiers susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts de façon suffisamment directe et certaine par sa passation ou ses clauses, un recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité en application de l'arrêt du Conseil d'Etat, n° 358994, 4 avril 2014, Département du Tarn-et-Garonne. - Le code de justice administrative français est consultable sur le site officiel " Légifrance - le service public de la diffusion du droit " : <http://www.legifrance.gouv.fr>

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

Organisation qui signe le marché : COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cette procédure : 550,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 250,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MBS

Offre :

Identifiant de l'offre : Pli 3

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

Valeur de l'offre : 250,000 Euro

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M25001-1

Date de conclusion du marché : 26/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 200,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : WESCO

Offre :

Identifiant de l'offre : Pli 1

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

Valeur de l'offre : 200,000 Euro

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M25001-2

Date de conclusion du marché : 26/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 3

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 100,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : MBS

Offre :

Identifiant de l'offre : Pli 3

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0003

Valeur de l'offre : 100,000 Euro

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : M25001-3

Date de conclusion du marché : 26/02/2025

Le marché est attribué dans le contexte d'un accord-cadre : non

Organisation qui signe le marché : COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Numéro d'enregistrement : 21950598900018

Adresse postale : 2 avenue du général de gaulle

Ville : Soisy-sous-montmorency

Code postal : 95230

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Point de contact : Direction de la commande publique

Adresse électronique : marchespublics@soisy-sous-montmorency.fr

Téléphone : +33 134052030

Profil de l'acheteur : <https://commune-soisysousmontmorency.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE

Numéro d'enregistrement : 17780111500706

Adresse postale : 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322

Ville : CERGY-PONTOISE CEDEX

Code postal : 95027

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : MBS

Numéro d'enregistrement : 30798123300041

Adresse postale : 15 rue de la Briqueterie

Ville : DOMONT

Code postal : 95330

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001, LOT-0003

8.1 ORG-0004

Nom officiel : WESCO

Numéro d'enregistrement : 30476186300052

Adresse postale : Route de Colet CS 80184

Ville : CERIZAY

Code postal : 79141

Subdivision pays (NUTS) : Val-d'Oise (FR108)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 657306e0-f91e-415a-990f-5fbc6fab4e3 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/02/2025 à 11:40

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2025